

Une architecte attentive au développement durable

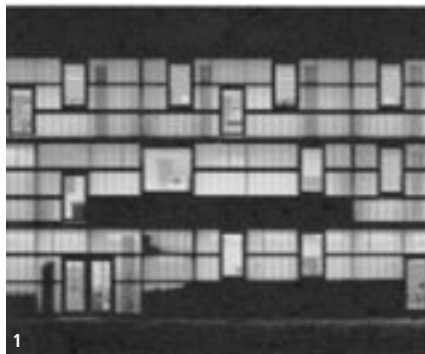
Interview de Claude Matter

SIMONE FORSTER
COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE IRDP

Claude Matter a ouvert un bureau d'architecture à Lausanne en 1989 avec Olivier Galletti. Ils ont remporté de nombreux concours. Certains d'entre eux avaient trait à des extensions de bâtiments scolaires. En 1998, Claude Matter a été nommée vice-présidente de la Commission cantonale des constructions du canton du Valais.

Comment vous y prenez-vous pour trouver vos solutions architecturales ?

C'est véritablement le lieu qui dicte l'architecture. Il faut que le bâtiment s'intègre harmonieusement aux impératifs du site et qu'il mette en valeur ses qualités. Je réfléchis aussi à l'exploitation à long terme du bâtiment et à son impact sur l'environnement. Ainsi, par exemple, en 1998-99, j'ai opté pour des façades translucides avec isolation intégrée dans



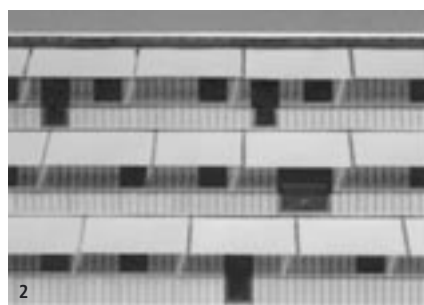
l'extension du Collège secondaire valaisan de Collombey-Muraz. Il s'agissait de greffer à l'école des années 1960, un nouveau bâtiment comprenant 20 classes, une salle de réunion, des bureaux administratifs et un préau couvert. La nouvelle construction s'implante dans le sens de la vallée. Ses façades reproduisent les grands traits du paysage : fenêtres en longueur face à la vallée¹, verticales face aux versants. Il s'agit d'un grand volume compact mais léger et transparent de l'intérieur. On y joue avec les cadrages de vue sur la plaine ou sur les montagnes. Le système de vitrages « profilé » filtre l'ensoleillement direct et procure une lumière douce et régulière tout au long de l'année. Des protections solaires sont prévues pour l'été. Cette solution permet des économies de chauffage.

Vous vous préoccupez donc de développement durable ?

Oui, il s'agit d'une de nos priorités. Cette question intervient à chaque stade de nos projets.

Une extension permet-elle une autre organisation des espaces ? Remédiez-vous à certains défauts ?

Les projets d'extension aident parfois à restructurer les espaces et à redonner un sens à l'ordonnance générale des constructions. Ainsi le projet de l'école primaire de Sallion, en 2002, a permis de réaliser un préau couvert pour des manifestations culturelles. Le nouveau bâtiment de quatre classes sur deux étages est relié à l'ancien par un chemin couvert. Nous avons ainsi réalisé un nouveau préau tout en bois : un plancher de mélèze et un plafond de lames de sapin qui filtrent la lumière. Cette construction conjugue les matériaux minéraux pour les classes et le bois pour les corps de liaison et la cour intérieure. Elle s'intègre donc aux matières du lieu. A Renens, en 2002, il s'agissait de construire un bâtiment distinct pour une salle de gymnastique et une salle polyvalente. Nous avons tiré parti du parc et des grands arbres. Ce projet associe le bois et le verre. Le bois à l'intérieur pour ses qualités thermiques et acoustiques, le verre et le métal à l'extérieur sur un socle afin d'offrir un éclairage régulier, idéal pour la pratique des sports.



Illustrations : les façades vitrées du CO de Collombey-Muraz

1. de nuit éclairées de l'intérieur
2. de jour avec pare-soleil
3. de jour vues de l'intérieur

Photos : F. Pluchinotta

¹ Voir photo de couverture



Comment vous tenez-vous au courant de l'évolution des besoins lorsque vous décidez de participer à un concours ?

Avant de me lancer dans un nouveau concours, je visite les écoles où je suis intervenue afin de voir comment elles ont vieilli. Je m'enquiers aussi du sentiment des utilisateurs. Ils me font part de leurs critiques, de leurs souhaits, de leurs expériences.

Les murs de vos constructions se couvrent-ils de graffitis ?

Oui, à Renens. L'architecte ne peut pas lutter contre les graffitis. Il existe toutefois des matériaux anti-tags. J'en ai fait usage dans le projet d'extension du cycle d'orientation de Collombey en 2003. Il s'agissait de construire une nouvelle salle de sport et une bibliothèque communale. J'ai utilisé un socle en béton préfabriqué avec des agrégats de verre recyclé. Ces matériaux

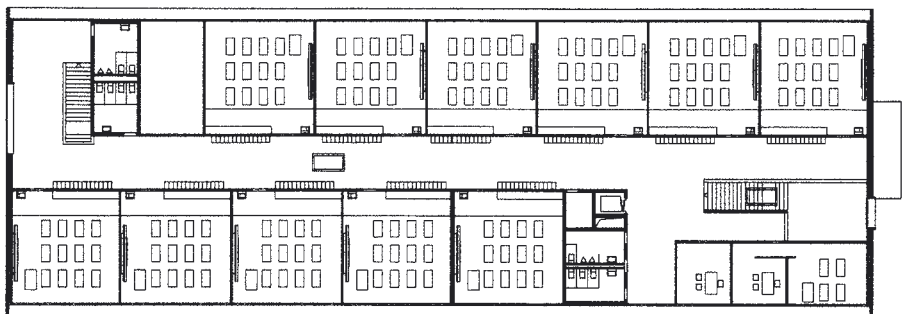
ont un aspect mouillé. Ils se nettoient avec du sable. On peut donc aisément effacer les graffitis.

Entretenez-vous des contacts avec les enseignants et enseignantes lors de nouvelles constructions ? Vous donne-t-on des informations sur l'évolutions des pédagogies ?

Oui, nous organisons des rencontres avec les enseignants et les enseignantes afin qu'ils me fassent part de leurs exigences quant à l'aménagement intérieur des salles de classe. Les marges de manœuvre sont toutefois réduites car les normes sont strictes : nombre de mètres carrés par élève, zones d'affichage, lavabo, etc. Pour les salles de gymnastiques, par exemple, notre liberté se limite à la lumière, au cadrage des vues, aux matières et aux couleurs. Dans le canton de Vaud, dans le sillage de la réforme EVM, une des demandes des concours a trait à la possibilité de décroquer la classe. On cherche une forme d'utilisation plus polyvalente, plus modulable de l'espace.

Pensez-vous qu'il faille maintenir une certaine tradition en architecture scolaire ?

Oui, l'école est un bâtiment qui doit demeurer aisément reconnaissable. Cela ne veut pas dire qu'il faille en figer l'architecture.



Plan du 2e étage à Collombey-Muraz. « ... quant à l'aménagement intérieur des salles de classes. Les marges de manoeuvre sont réduites car les normes sont strictes. »